

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



600
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 10 novembre 1976,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Page.</i>
Point 23 de l'ordre du jour : Election des membres de la Commission du droit international	1033
Point 14 de l'ordre du jour : Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (suite)	1033

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

**Election des membres de la Commission
du droit international**

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les représentants que l'Assemblée générale procédera, le lundi 15 novembre, à l'élection des 25 membres de la Commission du droit international dont le mandat expire à la fin de l'année 1976. Il faut rappeler que, en application du statut de la Commission du droit international, le Secrétaire général a communiqué aux gouvernements des Etats Membres, dans le document A/31/134, la liste des candidats dont les noms lui avaient été communiqués dans les délais requis, c'est-à-dire à la date du 1^{er} juin 1976. Après cette date, le Secrétaire général a reçu des renseignements complémentaires à propos des candidats figurant déjà sur cette liste ainsi que des nouveaux candidats. Les renseignements complémentaires peuvent être trouvés dans les documents A/31/134/Add.1 à 6, A/31/157 et Add.1 et A/31/203.

2. A cet égard, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'article 8 du statut de la Commission du droit international qui se lit comme suit :

“A l'élection, les électeurs auront en vue que les personnes appelées à faire partie de la Commission réunissent individuellement les conditions requises et que, dans l'ensemble, la représentation des grandes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques du monde soit assurée.”

3. Compte tenu des changements apportés à la liste initiale des candidats et de l'article 8 du statut de la Commission, il serait souhaitable, en vue de faciliter l'élection, que l'Assemblée puisse disposer d'une liste unifiée des candidats. En conséquence, je propose de demander au Secrétaire général de publier dans un document séparé une liste qui, sur la base des derniers renseignements reçus, contiendrait les noms des personnes désignées comme candidats, que ces

noms aient été présentés avant ou après le 1^{er} juin 1976¹, ainsi que de préparer les bulletins de vote appropriés. Si je n'entends pas d'objections, je conclurai que l'Assemblée est d'accord sur cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de l'Agence internationale
de l'énergie atomique (suite)**

4. M. PAWLAK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : On sait que le Gouvernement de la République populaire de Pologne attache la plus grande importance aux multiples activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA] dans l'important domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. L'appui constant qu'offre la Pologne à l'Agence est dû, en premier lieu, au fait que nous nous rendons compte combien l'Agence est importante pour garantir que l'énergie nucléaire sera utilisée pour le bien de toute l'humanité et non comme instrument de destruction de masse.

5. Aussi, ma délégation se félicite-t-elle du rapport annuel de l'AIEA² que nous a présenté et expliqué de façon si compétente son directeur général, M. Sigvard Eklund, dans la déclaration si approfondie qu'il a faite à l'Assemblée générale [59^e séance, par. 92 à 129].

6. Durant la visite de M. Eklund dans mon pays, cette année, le Gouvernement polonais a dit tout le bien qu'il pensait de la contribution personnelle du Directeur général à l'accomplissement efficace des tâches si importantes de l'Agence.

7. En tant que vice-président du Conseil des gouverneurs de l'Agence, la Pologne est encore plus à même de se rendre compte de la complexité du mandat de l'AIEA. Cela tient à la nécessité de concilier la promotion des applications pacifiques de l'énergie atomique et une action efficace en vue d'empêcher le détournement des matières fissiles vers des objectifs non pacifiques.

8. Grâce au climat international généralement favorable né de la détente et compte tenu du développement sans précédent des techniques nucléaires dans le monde entier, le rôle de l'AIEA ne fait que croître en importance.

9. La Pologne, qui souhaite si ardemment voir — car c'est vital — le régime de non-prolifération devenir plus efficace,

¹ Distribué ultérieurement sous la cote A/31/328/Rev.1.

² Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1975* (Vienne, juillet 1976), communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/31/171).

offre son plein appui aux activités de l'Agence visant à étendre le système des garanties et à en accroître l'efficacité, conformément à l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], afin d'assurer le contrôle efficace de l'utilisation du matériel nucléaire. Il paraît évident que les problèmes de l'énergie accapareront de plus en plus notre attention dans les années à venir. Nous sommes parfaitement conscients qu'une utilisation croissante de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie risque de conduire à une prolifération des armes nucléaires si des mesures appropriées de garanties ne sont pas prises pour ne pas se laisser dépasser par le rythme de croissance de cette source d'énergie.

10. Devant la diminution évidente des ressources en combustibles fossiles, il faudra avoir recours de plus en plus à l'énergie produite dans les centrales nucléaires. Cela, nous le savons, a des conséquences importantes pour les activités de l'Agence.

11. A ce propos, permettez-moi de rappeler que la récente proposition de l'Union soviétique en vue d'organiser des congrès paneuropéens, notamment dans le domaine de l'énergie — proposition que la Pologne appuie totalement —, permettrait d'encourager la coopération internationale pour une utilisation rationnelle de l'énergie, y compris l'énergie nucléaire. Cela, selon nous, correspondrait aux objectifs de l'Agence qui, conformément à l'article II de son statut, sont :

“... de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Elle s'assure, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande, ou sous sa direction, ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

12. Les progrès réalisés dans l'utilisation de l'énergie nucléaire ces dernières années ont beaucoup accru les responsabilités et les tâches de l'Agence en ce qui concerne les garanties. Cette année, le Japon est devenu le centième Etat à ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous espérons que d'autres ratifications suivront.

13. Nous saluons également le Traité soviéto-américain du 28 mai 1976³. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de Pologne, Stefan Olszowski, à la discussion générale de l'Assemblée, le 27 septembre 1976 :

“Nous espérons que ce traité rapprochera la perspective d'un traité global d'interdiction des essais et contribuera à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le bien de l'humanité.” [*5^e séance, par. 67.*]

14. De l'avis du Gouvernement polonais, le rapide développement nucléaire et l'accumulation des déchets nucléaires, combinés avec les progrès dans le retraitement du matériel nucléaire, sont des problèmes qui nécessitent une attention toute particulière. L'idée de centres régionaux du cycle du combustible nucléaire et d'une participation de l'AIEA à

l'étude de ces questions mérite notre plein appui. De même, nous appuyons les efforts de l'Agence destinés à élaborer des critères de sûreté pour les centrales nucléaires. Il nous semblerait indiqué que ce travail s'étende également au cycle intégral du combustible.

15. Comme l'a dit le représentant polonais à la vingtième session de la Conférence générale de l'AIEA, à Rio de Janeiro, la Pologne appuie le programme de l'Agence pour les années 1977 à 1982. Nous le faisons essentiellement parce que le programme envisage un nouvel accroissement des efforts de l'Agence pour un plus grand développement du système des garanties et de la sûreté des installations nucléaires, ainsi que de la protection de l'environnement. Pour sa part, la Pologne est prête à coopérer pleinement avec l'Agence dans ces domaines. Les instituts scientifiques et de recherche polonais pourraient, par exemple, effectuer pour l'Agence une enquête gratuite et préparer des travaux visant au renforcement du système des garanties.

16. En conclusion, je ferai quelques observations sur le programme d'assistance technique de l'Agence pour les pays en développement. Comme l'indique le rapport annuel de l'Agence, ce programme est l'un des principaux champs d'activités de l'AIEA.

17. Reconnaisant le rôle joué par l'Agence dans l'assistance technique aux pays en développement, la Pologne a déclaré une contribution volontaire en espèces d'un million de zlotys et offert des remises substantielles et les équipements de laboratoire et de recherche de l'industrie nucléaires achetés par l'Agence en Pologne. De plus, la Pologne a offert à l'Agence des bourses d'études pour des candidats provenant de pays en développement, afin de leur permettre de recevoir gratuitement une formation dans les institutions scientifiques et de recherche de Pologne.

18. Devant ce bilan positif des activités de l'Agence, la délégation polonaise s'est jointe aux deux autres délégations pour parrainer le projet de résolution A/31/L.16, présenté lors de la séance précédente par le représentant de l'Inde [*59^e séance*]. Ce projet loue les efforts de l'AIEA et contient certaines directives importantes pour ses futures travaux.

19. M. HULINSKY (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Il résulte du rapport de l'Agence que l'activité de celle-ci, au cours de l'année écoulée, a visé à raffermir la coopération à des fins pacifiques, à raffermir le régime de non-prolifération des armes nucléaires conformément au Traité de non-prolifération de 1968 et à intensifier l'utilisation pratique de la technologie et de l'énergie nucléaires pour le bénéfice de l'humanité tout entière. La délégation tchécoslovaque estime donc que l'activité de l'Agence s'est, dans l'ensemble, déroulée favorablement.

20. L'Agence a accordé une grande importance à l'application du Traité de non-prolifération des armes nucléaires auquel un grand nombre d'Etats a déjà adhéré. De nouveaux accords de garanties ont été conclus entre l'Agence et les Etats parties au Traité, conformément au paragraphe 1 de l'Article III de celui-ci. Néanmoins, beaucoup d'Etats n'ont pas encore signé les accords de garanties. De plus, le Traité et les accords de garanties n'ont pas encore été signés par certaines puissances nucléaires et Etats

³ Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, signé à Washington et Moscou le 28 mai 1976. Pour le texte, voir document A/31/125, annexe.

qui disposent d'un potentiel nucléaire industriel important. Or, comme on le sait, le nombre des Etats capables de produire des matières fissiles — et donc, aussi, l'arme atomique — croît sans cesse. Les garanties n'ont pas encore été mises en oeuvre dans les Etats membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique [EURATOM] bien que les accords de garanties appropriés aient été conclus en 1972. Pendant la période comprise entre les dix-neuvième et vingtième sessions des Conférences générales de l'Agence, ont été conclus certains accords de garanties trilatéraux relatifs à la construction de complexes d'énergie nucléaire qui, cependant, ne sont pas fondés sur le Traité de non-prolifération. Il serait utile que l'Agence elle-même prenne davantage d'initiatives et qu'elle stimule d'une manière plus efficace la conclusion, aussi rapide que possible, d'accords de garanties avec les Etats qui ne les ont pas encore signés.

21. En ce qui concerne l'accroissement de l'efficacité des systèmes de garanties, il y a, là aussi, les possibilités d'améliorer l'état de choses. Nous voyons des possibilités, par exemple celle d'augmenter le nombre des experts hautement qualifiés, recrutés surtout dans les Etats ayant été déjà signé le Traité de non-prolifération, et de réaliser un meilleur système de contrôle. Nous apprécions les efforts déployés par l'Agence pour augmenter l'efficacité du contrôle en ce qui concerne les Etats qui n'ont pas encore signé le Traité. Les mesures prises par l'Agence — et je pense, par exemple, à la décision du Conseil des gouverneurs figurant au paragraphe 32 du document de l'AIEA GOV/OR/486 — visent à accroître, à notre avis, l'efficacité des garanties et à améliorer la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

22. Nous apprécions également, en la circonstance, le fait que l'Agence ait accordé une importance considérable à l'application du Traité de non-prolifération en ce qui concerne, notamment, l'élaboration de garanties types et universelles et l'établissement de systèmes nationaux de contrôle. La Tchécoslovaquie est prête à apporter son concours actif à l'Agence dans ce domaine et mettra son expérience à sa disposition.

23. Bien que le travail relatif à la réalisation de tâches concrètes de l'Agence en ce qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne soit pas terminé, nous pouvons exprimer notre satisfaction pour la manière dont il s'est déroulé et pour les résultats obtenus jusqu'à présent. Il s'agit là de problèmes très complexes où l'on ne peut pas agir à la hâte et de manière superficielle. Le programme d'activité de l'Agence dans ce domaine est réaliste. La Tchécoslovaquie a activement contribué à sa réalisation et continuera de le faire à l'avenir.

24. A cet égard, je voudrais souligner l'importance du Traité, signé le 28 mai de cette année, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Ce nouveau traité complète le Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires du 3 juillet 1974, qui est déjà en vigueur entre les deux pays et il constitue en outre une base permettant d'obtenir des résultats positifs en ce qui concerne les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Ce traité facilitera sans aucun doute la tâche de l'Agence dans

l'accomplissement du mandat que lui confie l'article V du Traité de non-prolifération de préparer un accord international.

25. Le Traité soviéto-américain sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques constitue aussi un pas important vers l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

26. En ce qui concerne le programme des activités de l'Agence pour l'avenir, nous nous félicitons à juste titre des projets de celle-ci en ce qui concerne les mesures de sécurité à prendre dans l'utilisation de l'énergie nucléaire, et notamment les mesures relatives à la protection contre les radiations.

27. La Tchécoslovaquie est également favorable à l'aide technique dispensée par l'Agence. Néanmoins, nous estimons que l'octroi de l'assistance technique par l'Agence doit tenir compte du fait que les Etats bénéficiaires ont ou non ratifié le Traité de non-prolifération. La Tchécoslovaquie a déjà participé activement à l'octroi d'une assistance technique aux pays en développement sur une base bilatérale et par l'intermédiaire de l'Agence.

28. Nous apprécions la part prise par l'Agence dans le système international des informations nucléaires. Il n'y a aucun doute qu'en ce qui concerne le développement futur de la coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques la Conférence générale sur les questions de l'énergie atomique, qui doit avoir lieu en mai 1977 à Salzbourg, jouera un rôle positif à cet égard. Nous estimons que la Conférence sera utile en tant qu'instance permettant aux spécialistes de l'énergie nucléaire du monde entier de se rencontrer et d'échanger des informations sur le développement de l'énergie nucléaire et la sécurité en matière nucléaire dans le monde.

29. L'Agence a fait également beaucoup d'efforts afin de réaliser la première étape de la création de centres régionaux du cycle du combustible nucléaire. L'étude préparée par l'Agence sur cette question, et que les Etats membres ont pu lire avant la vingtième session de la Conférence générale de l'AIEA, constitue un apport théorique très important. Nous espérons qu'à l'avenir l'Agence continuera d'apporter son attention à cette question, car il s'agit d'une tâche théorique sérieuse qui a aussi une grande importance politique.

30. A la vingtième session de la Conférence générale de l'Agence, ma délégation a fait connaître la proposition du Gouvernement tchécoslovaque d'organiser, en 1977, deux autres cycles d'études et un symposium, en Tchécoslovaquie en 1978. En outre, la République socialiste tchécoslovaque est prête à accorder aux Etats membres de l'AIEA cinq bourses d'études à long terme pour 1977 à des étudiants poursuivant leur formation dans des universités tchécoslovaques et quatre bourses d'un an dans des établissements de l'Académie des sciences tchécoslovaque, ou dans d'autres organisations de recherche dans le cadre du programme nucléaire tchécoslovaque.

31. De ce que je viens de dire, il résulte clairement que ma délégation appuie le projet de résolution A/31/L.16 sur le rapport de l'Agence.

32. M. OGISO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : J'adresserai tout d'abord les remerciements de ma délégation à M. Eklund, directeur général de l'AIEA, et à son personnel dévoué, car ils se sont acquittés avec le plus grand succès d'une tâche complexe et importante. Ma délégation a étudié avec beaucoup d'intérêt le rapport annuel de l'Agence pour 1975 et qui contient une analyse très complète de l'activité générale de l'Agence pendant l'année écoulée. Nous sommes heureux de constater que le travail de l'Agence est à la fois encourageant et stimulant.

33. Depuis la création de l'AIEA en 1957, des progrès remarquables ont été faits dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Aujourd'hui, la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est d'intérêt vital non seulement pour les pays développés, mais aussi pour les pays en développement. Je suis heureux de noter qu'en 1975 l'Agence a fourni une assistance technique, sous une forme ou une autre, à 77 pays, et que ces pays jouissent des avantages de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

34. Cette heureuse évolution n'en a pas moins été marquée par plusieurs problèmes importants qui nous touchent tous. Un aspect crucial à cet égard est le fait que, au fur et à mesure que s'accroissent les usages de l'énergie nucléaire, il importe de plus en plus d'empêcher qu'elle ne soit utilisée à des fins militaires. Ainsi, le rôle de l'AIEA, qui est, d'une part, d'encourager le développement et l'application pratique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, d'autre part, d'empêcher qu'on ne s'en serve à des fins militaires, devient encore plus important. Etant donné l'extension rapide des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, ma délégation souhaite souligner de nouveau l'importance des garanties qu'offre l'Agence et espère beaucoup que les méthodes et les procédures de l'actuel système de garanties seront encore mises au point en vue d'assurer l'application effective et raisonnable desdites garanties.

35. La protection physique des matières fissiles et les centres régionaux du cycle du combustible sont aussi un bon moyen d'éviter l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins militaires plutôt que pacifiques. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux qu'il en soit fait mention au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution A/31/L.16.

36. De même, nous nous inquiétons de l'abus qui pourrait être fait des explosions nucléaires pacifiques, et nous sommes heureux de noter que l'AIEA étudie la question. Nous espérons que l'Agence poursuivra ce travail en vue de garantir, entre autres choses, que des explosions nucléaires pacifiques ne seront pas effectuées à des fins militaires.

37. Malgré les efforts de l'AIEA, le danger de la prolifération nucléaire persiste. La première chose à faire pour empêcher cette prolifération est d'assurer l'adhésion du plus grand nombre de pays possible au Traité de non-prolifération. Comme l'a dit M. Eklund dans sa déclaration, et comme l'a déclaré aussi aujourd'hui le représentant de la Pologne, mon pays a ratifié le Traité le 8 juin dernier. Le Japon espère que le plus grand nombre possible des pays qui ne l'ont pas encore ratifié vont adhérer au Traité pour qu'il puisse devenir un instrument international véritablement capable d'empêcher la prolifération nucléaire.

33. Mon pays est heureux que le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique aient décidé de placer toutes leurs installations nucléaires civiles sous les garanties de l'AIEA, et il espère que d'autres Etats dotés d'armes nucléaires suivront cet exemple. A notre avis, cela aiderait sûrement à minimiser les inégalités entre les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas du fait du partage des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et d'une participation plus large au système du Traité de non-prolifération.

39. Au Japon, comme dans d'autres pays, la nécessité d'un cycle complet du combustible nucléaire est devenue un problème d'autant plus urgent et crucial que la quantité d'énergie électrique d'origine nucléaire ne cesse d'augmenter. Si nous voulons favoriser l'utilisation de l'énergie nucléaire, il nous faut trouver des réponses à plusieurs questions importantes; par exemple comment assurer des ressources en combustible nucléaire suffisantes pour répondre à la demande croissante; comment arriver à l'utilisation efficace de ces ressources grâce à la mise au point de réacteurs surgénérateurs rapides; comment établir des systèmes de recyclage, et comment résoudre le problème des déchets radioactifs.

40. Le Japon fait tout ce qu'il peut pour résoudre ces problèmes, mais, à notre avis, certains de leurs aspects ne peuvent être réglés à l'heure actuelle que grâce à la coopération internationale. L'Agence et d'autres instances internationales étudient ces questions, et nous espérons sincèrement qu'elles y trouveront de bonnes réponses.

41. Nous allons célébrer l'an prochain le vingtième anniversaire de l'AIEA. Pendant 20 ans, elle a joui d'un très grand prestige en tant qu'organisation internationale efficace de la famille des Nations Unies, sous l'excellente direction de M. Sigvard Eklund. Cette renommée est le résultat d'une coopération harmonieuse entre les Etats membres de l'AIEA. Ma délégation espère sincèrement que cette coopération étroite et amicale, de tradition entre les Etats membres, qui oeuvrent dans un esprit de compréhension et de respect mutuels, va continuer et que l'AIEA aura une activité encore accrue dans les années à venir.

42. Le Japon, pour sa part, a toujours reconnu l'importance de la coopération internationale, par le moyen de l'AIEA, lorsqu'il s'agit de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au Japon et dans le reste du monde, et mon pays continuera de participer activement au travail de l'Agence et de lui donner son appui dans les années à venir.

43. M. TIKHONOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la RSS de Biélorussie estime que l'AIEA s'est, dans l'ensemble, acquittée favorablement des tâches qui lui incombent dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

44. L'AIEA accomplit un travail utile pour élargir le développement de la coopération internationale dans les domaines suivants : utilisation pacifique de l'énergie atomique; technique nucléaire; protection de l'environnement; système international d'information nucléaire; organisation de la coopération et de l'assistance technique à l'égard des pays en développement.

45. Il convient surtout de souligner les activités de l'Agence en ce qui concerne la mise en oeuvre pratique du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

46. Nous tenons à dire, à cet égard, qu'il est indispensable de renforcer le régime de non-prolifération et de veiller à ce que la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique ne conduise pas à la prolifération des armes nucléaires.

47. Les activités de l'Agence en ce qui concerne le contrôle de la mise en oeuvre des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doivent faire l'objet d'une appréciation favorable. Comme il est indiqué aux paragraphes 131 et 132 du rapport de l'Agence, vers la fin de 1975, l'Agence avait des accords de garanties avec 64 Etats, dont 44 étaient parties au Traité de non-prolifération et dont 23 "ont des activités nucléaires importantes".

48. Il est donc évident qu'il reste encore beaucoup à faire pour que le système de contrôle des installations et matières nucléaires de la part de l'Agence soit perfectionné, afin que ce contrôle soit vraiment efficace et élimine toute possibilité d'utiliser les matières nucléaires à des fins incompatibles avec les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

49. Il convient également de souligner les activités de l'AIEA dans le domaine des explosions nucléaires à des fins pacifiques.

50. A cet égard, nous tenons à souligner l'importance du Traité signé par l'Union soviétique et les Etats-Unis, le 28 mai dernier, sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Ce traité a pour but d'assurer que les explosions nucléaires souterraines dont il est question dans le Traité sont précisément utilisées à des fins pacifiques, et il prévoit à cette fin des garanties nécessaires, notamment des dispositions concernant le contrôle. Le Traité contribuera au développement de la coopération entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et, par le fait même, servira les intérêts d'autres Etats. Venant s'ajouter aux accords déjà signés, ce traité constitue un nouveau maillon dans la longue chaîne de mesures pouvant mener à la réduction des armements et à l'interdiction générale complète des armes nucléaires.

51. En tant que membre fondateur de l'AIEA, la RSS de Biélorussie prend une part active à ses activités et appuie la thèse selon laquelle l'Agence doit promouvoir une meilleure coopération entre les Etats dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique afin de consolider la paix et la sécurité internationales. En Biélorussie, nos plans économiques nationaux et l'amélioration de notre coopération avec d'autres pays constituent une base pratique à nos activités dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous avons obtenu d'importants résultats en utilisant les propriétés nucléaires pour le développement de diverses branches de l'industrie, de l'agriculture et de la recherche médicale et scientifique. Des projets de recherche importants sont en cours afin de trouver de nouveaux moyens d'utiliser l'énergie nucléaire en vue de la production d'énergie. Depuis plus de 14 ans, un réacteur nucléaire expérimental fonctionne avec succès dans mon pays.

52. La RSS de Biélorussie partage son expérience dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire avec d'autres pays, notamment les pays en développement. Nous faisons, depuis trois ans, des contributions volontaires au fonds général de l'Agence, qui a été conçu pour fournir une aide aux pays en développement.

53. En saluant les efforts de l'Agence dans ce domaine, la délégation biélorusienne tient en même temps à souligner le fait qu'il est inadmissible d'apporter une aide aux pays qui mènent des politiques d'agression et de racisme.

54. Dans la situation internationale actuelle, il n'y a pas de tâche plus urgente que la cessation de la course aux armements et la réalisation du désarmement. A cette fin, l'Agence peut et doit apporter sa contribution, car elle est généralement reconnue comme le pivot des efforts conjoints de tous les Etats dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Elle apporte, en outre, une contribution importante au renforcement du régime de non-prolifération. La RSS de Biélorussie, à l'instar de tous les autres pays socialistes, continuera à l'avenir de travailler avec l'Agence pour lui permettre d'accomplir ces tâches importantes.

55. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : L'AIEA s'est vu confier la responsabilité de promouvoir une planification appropriée dans le domaine de l'énergie nucléaire par l'échange de conseils, de cours et de renseignements, et d'élaborer des normes de protection et de sécurité. Elle a également pour mandat de renforcer la sécurité internationale en s'acquittant le plus efficacement possible de ses responsabilités croissantes sur le plan des garanties et de l'élaboration des normes de sécurité physique des matières nucléaires. Ces responsabilités sont de plus en plus importantes en raison de l'accroissement des programmes nucléo-énergétiques dans le monde entier. Le Canada estime que ces sphères d'activité particulières sont vitales si l'on veut que l'énergie nucléaire soit sans danger pour l'homme et son environnement et que les utilisations pacifiques de cette énergie contribuent au progrès de l'humanité et ne deviennent pas un facteur de déséquilibre par le détournement de son utilisation vers des armes nucléaires.

56. Le Canada continue d'appuyer l'expansion des programmes d'énergie nucléaire dans le monde lorsque ces derniers sont jugés les plus appropriés pour un pays, par exemple en diversifiant sa base énergétique essentiellement tributaire des combustibles fossiles. Certains des facteurs à considérer dans le choix de l'énergie nucléaire, par exemple la nécessité de faire des économies d'échelle, interviennent, bien sûr, chaque fois qu'on prend, en matière d'énergie, une décision entraînant d'importantes mises de fonds. La décision de jouer la carte de l'énergie nucléaire ou d'augmenter la capacité de ce secteur doit toutefois faire entrer en ligne de compte des facteurs supplémentaires qui nécessitent une planification et une analyse approfondies. Il est essentiel que les décisions prises en vue de lancer ou d'élargir des programmes d'énergie nucléaire tiennent également ces facteurs en ligne de compte. Pour réaliser les programmes nucléaires, il faut disposer de sources de combustibles fiables et de plus d'uranium, produit qui se fait rare, pour satisfaire la demande accrue. Il faut former un personnel qualifié pour faire fonctionner les usines et

mettre en place des mécanismes de réglementation pour assurer leur protection et prouver que les systèmes de gestion des déchets à long terme peuvent emmagasiner sans danger des matières irradiées.

57. Ce n'est nullement dans un esprit négatif que je mentionne ces considérations. Il s'agit bien plutôt de défis auxquels nous devons faire face lorsque nous cherchons à assurer une énergie appropriée au développement économique. L'introduction de toute nouvelle technique suppose l'apparition de nouveaux problèmes et défis. Etant donné la complexité des choix énergétiques que nous sommes tous forcés de faire, il est essentiel que nous unissions nos efforts. Dans l'analyse et la solution de ces problèmes, le Canada se tourne vers l'Agence pour le leadership dont on a besoin dans son domaine de compétence particulière.

58. Nous avons été heureux de noter, dans le rapport annuel de l'Agence pour 1975, l'attention accordée à la formation du personnel et à la prestation de services consultatifs et d'aide aux Etats membres, en particulier aux pays en développement.

59. Les ressources totales disponibles au titre de l'assistance technique continuent de s'accroître, et le rapport annuel prend note de l'augmentation correspondante des grands projets du Programme des Nations Unies pour le développement qu'exécute l'Agence. Il est devenu manifeste que, plus il y a de nations qui s'en remettent, à long terme, à l'énergie nucléaire, plus l'Agence est appelée à fournir l'aide ainsi que les programmes de formation nécessaires pour assurer une gestion efficace et appropriée de leurs programmes nucléaires. Le Canada appuie ces efforts et continuera d'apporter sa contribution dans les années à venir. En ce qui concerne l'assistance technique, je suis heureux de dire que nous continuerons de verser notre quote-part au fonds volontaires.

60. Dans le cadre de son appui de longue date à l'Agence et au Traité de non-prolifération, le Canada a toujours insisté fortement sur l'accroissement de l'aide aux pays en développement; par l'intermédiaire de l'Agence, dans le domaine des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Nous approuvons les encouragements que donne l'AIEA en matière d'application concrète de la science nucléaire aux programmes mondiaux. Ainsi, afin d'aider l'Agence dans son travail si utile de développement, le Canada a décidé de créer, en collaboration avec l'Agence, un fonds fiduciaire spécial de 300 000 dollars. Ce fonds sera entièrement administré et géré par l'Agence et limité aux Etats parties au Traité de non-prolifération. Il est prévu que cette contribution s'ajoutera au montant d'aide au développement régulièrement fourni par l'AIEA aux pays parties au Traité de non-prolifération.

61. L'intérêt que porte l'Agence à l'exploration, au forage et à l'exploitation des gisements d'uranium est également un domaine qui importe tout particulièrement au Canada, non seulement parce que c'est un grand producteur d'uranium, mais aussi du fait de l'importance que revêt l'uranium pour tous les pays ayant des programmes d'énergie nucléaire. Nous avons toujours cherché à mettre nos compétences et nos connaissances en matière de production d'uranium à la disposition de l'Agence, et nous continuerons à le faire.

62. Nous sommes également heureux de voir l'activité encore plus intense que déploie cette année l'Agence au titre de la sûreté nucléaire. L'Agence devra envoyer un nombre croissant de missions pour conseiller les Etats membres en matière d'octroi de licences, de choix des emplacements et d'autres fonctions de contrôle et de réglementation dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la protection de l'environnement. Nous sommes heureux de voir que l'élaboration des avant-projets de codes et de guides sur la sûreté des réacteurs progresse de façon satisfaisante. Nous espérons que l'on disposera en temps voulu d'un ensemble complet de codes et de guides suffisamment souples pour être appliqués à tous les systèmes de réacteurs. Nous croyons qu'il est impératif de disposer de normes de sûreté universellement acceptables si l'on veut que les programmes nucléaires des pays correspondent à leurs besoins de développement et prennent de l'expansion selon des paramètres sûrs.

63. Le Canada appuie activement l'étude que mène l'Agence sur les centres régionaux du cycle du combustible. Les dangers inhérents à une disponibilité illimitée et incontrôlée des stocks excédentaires de plutonium sont évidents, tout comme sont évidents les avantages que présente, pour les ressources énergétiques mondiales et la sécurité internationale, la disponibilité, au fur et à mesure des besoins de la communauté mondiale, de réserves de combustible bien gérées et contrôlées à l'échelle internationale. De toute évidence, il reste maintenant à résoudre bon nombre des questions que nous venons de soulever, mais nous estimons qu'il faut continuer à travailler d'arrache-pied dans ce domaine. Nous sommes impressionnés par la perfection du travail que les experts ont accompli sous l'égide de l'Agence en ce qui concerne les centres régionaux, et nous étudierons leur rapport très attentivement. Nous désirons également étudier à fond les diverses notions relatives à la gestion internationale du plutonium ou du combustible usé.

64. La crainte que le détournement de matières nucléaires ne contribue à la naissance d'affrontements internationaux a jusqu'ici représenté un élément décisif du débat nucléaire dans de nombreux pays et, dans certains cas, menace le crédit que le public accorde aux programmes d'énergie nucléaire et à la coopération internationale. Comme l'a fait remarquer le Directeur général, l'une des préoccupations fondamentales à cet égard est que le mandat de l'Agence en matière de garanties et ses ressources soient toujours à la hauteur de la tâche. Il s'agit là d'un point essentiel. La croissance des fonctions de l'Agence en matière de garanties a reflété la croissance des programmes internationaux d'énergie nucléaire. Les progrès en matière de normes et de techniques d'application des garanties ont été importants et impressionnants et continuent de l'être. Les services de contrôle des garanties prennent de l'extension et doivent continuer de le faire pour répondre aux besoins. Nous sommes heureux de constater qu'une division des opérations en matière de garanties a été créée, et nous nous félicitons également de la création de bureaux régionaux qui contribueront largement à l'application efficace des garanties. Tout comme le Directeur général, nous croyons que le travail du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties est essentiel, et le Canada espère que ce groupe jouera un rôle important pour ce qui est de conseiller le Directeur général sur un large éventail de

questions liées à l'efficacité des garanties et à la disponibilité de renseignements sur leur application. De concert avec l'Agence, le Canada participe activement à la mise au point de techniques plus poussées d'application des garanties et continuera de le faire. Nous tenons à féliciter le Directeur général pour avoir signalé une faiblesse dans le système actuel de garanties internationales au chapitre des limitations de la portée des garanties dans certains pays. Nous estimons que la communauté internationale devrait revoir les moyens dont disposent les membres de l'Agence qui oeuvrent ensemble pour parvenir à une structure globale, universelle et efficace en matière de garanties internationales.

65. Je voudrais exprimer ma confiance en ce qui concerne l'utile travail de l'Agence pour les années à venir. Il va sans dire qu'une tâche de coopération internationale réunissant de nombreuses nations dans un domaine aussi complexe est fort difficile, en vérité. Cependant, l'Agence a réussi à obtenir un consensus, et ce, bien souvent dans des conditions difficiles. Son efficacité a résulté du fait que tous les Etats membres se sont engagés à trouver des solutions à d'épineux problèmes d'ordre technique. La coopération internationale est indispensable à la solution des problèmes liés aux applications de l'atome. L'Agence s'est avérée une instance et un mécanisme des plus efficaces sur le plan international, et pourtant, pour demeurer efficace, elle doit recevoir, de la part de ses Etats membres, la même coopération que celle dont elle a bénéficié depuis sa création. Nous devons jouer notre rôle en assumant cette responsabilité dans les années à venir.

66. En terminant, je voudrais féliciter le Directeur général de l'Agence pour le leadership dont il a fait preuve, et pour l'ardeur, l'habileté et le sain jugement qui ont caractérisé ce leadership. J'ai eu le privilège de faire partie du premier Conseil des gouverneurs de l'Agence il y a une vingtaine d'années, et c'est pour moi un sujet de grande satisfaction de voir que l'Agence fonctionne aussi bien. J'affirme que le Canada appuiera sans réserve les activités de l'Agence et son programme.

67. M. ALLEN (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation du Royaume-Uni a écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation par le Directeur général, M. Eklund, du rapport de l'AIEA. Nous lui savons gré des observations qu'il a faites. L'énergie atomique présente d'énormes avantages pour l'humanité, mais elle comporte le danger d'une prolifération des engins explosifs nucléaires, ainsi qu'un danger possible pour la santé et l'environnement. L'Agence joue un rôle vital dans nos efforts communs pour réaliser ces avantages tout en évitant les dangers.

68. Le Gouvernement du Royaume-Uni continue de croire que le Traité de non-prolifération constitue le moyen le plus sûr d'éviter le danger d'une dissémination des engins explosifs nucléaires, et nous demandons instamment à tous les gouvernements qui n'y ont pas encore adhéré de le faire. Mais nous comprenons aussi que certains pays puissent penser qu'ils ne peuvent, pour des raisons personnelles, adhérer au Traité, bien qu'ils partagent le désir général d'éviter la prolifération nucléaire. Nous sommes donc particulièrement satisfaits des arrangements que l'Agence a faits pour permettre aux Etats qui ne sont pas parties au

Traité de non-prolifération de placer toutes leurs installations nucléaires civiles sous les garanties de l'Agence. Je suis heureux de vous faire savoir qu'un accord trilatéral entre le Royaume-Uni, l'Agence et l'EURATOM, qui soumet aux garanties de l'Agence les parties de l'industrie nucléaire britannique qui appuient notre programme nucléaire civil, a été signé à Vienne le 6 septembre. Nous espérons que cet accord et, par ailleurs, l'offre volontaire faite par les Etats-Unis encourageront d'autres Etats dotés d'armes nucléaires à agir de la même façon.

69. L'autre danger principal de l'exploitation de l'énergie nucléaire vient des risques potentiels pour la santé et l'environnement, notamment en ce qui concernent le traitement des déchets radioactifs. C'est un autre domaine dans lequel l'Agence a un rôle important à jouer, et mon gouvernement continuera de lui accorder son appui total.

70. Le Royaume-Uni a joué son rôle dans l'étude importante que l'Agence a entreprise sur les centres multinationaux du cycle du combustible. Le Royaume-Uni a aussi participé aux travaux du Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques. Ma délégation estime que ces deux études sont importantes et nous sommes heureux des progrès déjà réalisés. Nous ne comprenons pas tout à fait pourquoi l'une de ces études devrait être mentionnée dans un alinéa du préambule du projet de résolution A/31/L.16 et l'autre dans un paragraphe du dispositif. Nous aurions pensé que les deux études auraient dû être mentionnées, avec approbation, dans les paragraphes du dispositif. En dehors de ces observations, nous appuyons entièrement le projet de résolution.

71. Je voudrais terminer cette intervention en réitérant la satisfaction de mon gouvernement pour le travail précieux accompli par l'Agence et notre plein appui au Directeur général et à son personnel dans les efforts qu'ils déploient.

72. M. DE PRAT GAY (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation argentine a étudié avec soin le rapport annuel pour 1975 de l'AIEA, rapport qui nous a été présenté avec la même clarté et la même précision qui ont déjà caractérisé les rapports des années précédentes.

73. Nous avons écouté, avec le même intérêt, la déclaration qu'a faite à la séance précédente le Directeur général de l'Agence, déclaration qui, étant donné l'importance des sujets traités et le fait qu'elle constitue un complément au rapport en lui-même, aurait dû faire l'objet d'une étude un peu plus approfondie avant que l'Assemblée n'examine la question que nous traitons aujourd'hui.

74. La République argentine accorde aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire une place de première importance dans les priorités qui ont été établies, aussi bien en matière de science et de techniques que dans le domaine de l'énergie électrique. Les demandes de mon pays dans ce dernier domaine laissent prévoir que, au cours des dernières années de ce siècle, nous aurons besoin d'installations pouvant nous assurer une capacité d'environ 15 000 mégawatts d'origine nucléaire. Pour parvenir à cette fin, l'Argentine est déjà en mesure de ne pas avoir besoin de recourir à l'acquisition de centrales nucléaires "clefs en main". En effet, nous pourrons, grâce à la participation active des

entreprises nationales et étrangères, assumer la responsabilité de la direction, du montage et de la mise en marche des centrales nucléaires devant être construites.

75. Dans le cadre de ce plan, qui prévoit également le développement de la capacité nationale en vue de la fourniture d'énergie nucléaire, le Gouvernement argentin envisage de continuer une coopération étroite, coopération qu'elle a toujours maintenue avec l'AIEA. La contribution de l'Agence a été précieuse, et mon pays a pu y répondre de manière partielle en permettant à nos techniciens d'apporter leurs connaissances et leur expérience dans les lieux que l'AIEA considérait comme étant de première importance. Dans ce contexte, il faut exprimer le désir que les cours de formation pour les techniciens latino-américains puissent, dans l'avenir, avoir lieu dans les pays de notre région.

76. L'assistance fructueuse que nous avons reçue de l'Agence est une raison de plus pour exprimer notre préoccupation à l'égard d'une tendance qui affecte directement les pays en développement.

77. Je veux parler de la différence disproportionnée qui existe entre l'augmentation des ressources de l'Agence et l'augmentation bien moindre enregistrée dans les fonds dédiés à l'assistance technique pour les pays en développement. Nous comprenons, évidemment, que l'AIEA doit répondre à des pressions continues afin d'intensifier ses efforts dans d'autres domaines de son activité. Cependant, nous avons l'obligation de rappeler que sa responsabilité principale consiste à étendre les bienfaits de la technique nucléaire pacifique à ceux qui en ont le plus besoin, à ceux qui n'ont pas les moyens de les développer eux-mêmes — en bref, à la majorité des peuples de la communauté internationale.

78. L'AIEA doit fournir un double système de garanties : celles qui sont prévues par son statut pour l'assistance dans le cadre des activités pacifiques, que l'Argentine a acceptées volontairement, et celles qui sont envisagées par son instrument directeur pour assurer sa collaboration et la coopération sans discrimination et éviter que les Etats membres ne soient soumis à des pratiques de monopole, quelles que soient les intentions qui animent ceux qui exercent ces pratiques.

79. Les articles II et III du statut de l'Agence sont clairs. Dans la lettre et dans l'esprit, leur texte fournit un ensemble équilibré de priorités et d'obligations qui ne peuvent être changées *de facto* par la pratique de leur application ou par l'oubli de leur contenu.

80. La République argentine qui, par vocation et par histoire, s'est prononcée librement en faveur de la paix et du développement, aimerait assurer l'AIEA qu'elle continuera à l'appuyer si elle s'en tient scrupuleusement — comme nous pensons qu'elle continuera de le faire — aux principes de son statut et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

81. Dans le contexte de ce que je viens de dire, ma délégation a le plaisir d'appuyer le projet de résolution A/31/L.16.

82. M. CHAVES (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la Grenade aimerait exprimer sa satisfaction et son admiration pour le travail de l'AIEA et, en particulier, pour celui de son directeur général, M. Sigvard Eklund.

83. Les efforts de l'Agence ont contribué à l'accomplissement heureux de plusieurs tâches et à diverses réalisations mentionnées dans son rapport.

84. Nous accordons une très grande importance au travail d'assistance technique, et, bien que la Grenade jusqu'à aujourd'hui n'ait pas reçu une telle assistance, nous pensons que le programme devrait être élargi et que cette assistance devrait être fournie sur une base strictement non discriminatoire.

85. En ce qui concerne l'établissement de centres de traitement des combustibles nucléaires, nous pensons que ceux-ci devraient être distribués sur une base régionale, selon les dispositions du statut de l'Agence.

86. La nécessité de réglementer encore davantage les garanties nécessaires est devenue encore plus grande en raison de la prolifération considérable des explosions et des expériences. La Grenade pense que la création de nouvelles zones dénucléarisées dans le monde offre le meilleur espoir. Nous avons donc signé le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) et nous appuyons tout effort dans cette direction.

87. La Grenade estime en outre qu'aucun autre organe ne devrait être établi, ce pour des raisons d'économie et d'efficacité. Toutes les activités dans ce domaine devraient continuer sous la direction de l'Agence existante, car la création d'autres agences et d'organes internationaux ne ferait que charger davantage notre budget et n'augmenterait pas sensiblement les services effectifs pour atteindre les buts et objectifs que nous recherchons.

88. Il y a en ce moment un danger véritable résultant des activités de certains pays qui tentent de développer un potentiel militaire atomique. Le développement de la technique est tel qu'il est possible que le nombre de pays possédant l'arme nucléaire augmente dans les années à venir, créant des dangers nouveaux et considérables pour l'humanité avec le risque d'utilisation à des fins militaires de "petites" armes nucléaires.

89. A cet égard, la Grenade appuie la déclaration faite ici ce matin par le représentant du Japon, pays qui a connu les horreurs de la guerre atomique.

90. Les buts de l'Agence en ce qui concerne la fourniture appropriée d'uranium doivent être encore renforcés, car, bien que les gisements soient encore considérables, nous assistons maintenant à une pénurie de combustible nucléaire. C'est pour cette raison que nous appuyons les suggestions du représentant du Canada, et en particulier son information annonçant la création d'un nouveau fonds fiduciaire. Une fois de plus, le Canada a fait preuve d'une politique éclairée, dans ce domaine comme dans bien d'autres domaines importants. Le système universel de garanties que le Canada a proposé constitue une étape importante du développement nucléaire dans un monde libéré des dangers pour la vie humaine et l'environnement.

91. La Grenade est un petit pays pour lequel la plupart des activités dans la recherche et le développement de l'industrie nucléaire sont bien au-delà de ses possibilités. Cependant, nous pensons que nous devons ajouter notre voix et notre appui aux efforts de l'Agence. Par conséquent, la Grenade votera en faveur du projet de résolution A/31/L.16.

92. M. TULINOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique désire avant tout confirmer l'importance considérable que l'Union soviétique accorde aux activités de l'AIEA pour le développement de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

93. Il résulte du rapport de l'Agence et de l'intervention de son directeur général, M. Eklund, que l'Agence a fait un travail très utile pour la mise en oeuvre pratique des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le rôle de l'Agence est apparu comme celui de l'organe qui fait autorité pour prévenir la diffusion de l'arme nucléaire. Cela est tout naturel si l'on tient compte des tendances actuelles du développement de l'énergie nucléaire et de l'élargissement du commerce des matières nucléaires, de l'équipement et de la technique. Bien qu'à une époque récente un certain nombre d'Etats aient ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires — comme la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Japon — et que le nombre d'accords de garanties conclus par son application ait augmenté, le problème de la non-prolifération des armes nucléaires n'est pas encore complètement résolu. Ce fait est particulièrement souligné dans le mémorandum de l'Union soviétique sur la cessation de la course aux armements et le désarmement [A/31/232], présenté récemment par notre pays à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

94. Il faut obtenir que le Traité de non-prolifération devienne véritablement universel. D'un autre côté, il est indispensable d'appliquer des garanties strictes pour faire en sorte que la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire n'aboutisse pas à la prolifération de l'arme nucléaire. Ce n'est pas une question de commerce, c'est une question politique qui affecte la sécurité internationale. Une responsabilité toute particulière incombe naturellement aux Etats fournisseurs de matériel nucléaire. Les mesures qu'ils ont prises à cet égard visent un but important : prévenir la possibilité de créer des armes nucléaires dans les pays qui, pour telle ou telle raison, ne sont pas parties au Traité de non-prolifération. Ces mesures ne sont nullement discriminatoires. Elles sont dictées par les intérêts supérieurs du renforcement de la sécurité internationale et sont entièrement conformes aux objectifs du Traité, auquel plus des deux tiers des Etats du monde ont adhéré.

95. L'Union soviétique, dans sa politique d'exportation nucléaire, applique les mesures les plus strictes afin de prévenir les possibilités de prolifération des armes nucléaires. L'Union soviétique se prononce en faveur de l'application universelle du système de contrôle sur les installations et le matériel nucléaires réalisé par l'Agence. Nous sommes prêts à coopérer avec tous les Etats intéressés à cette fin.

96. A cet égard, l'accord signé par 22 Etats, y compris l'Union soviétique, sur la non-fourniture d'installations et de matériel nucléaires hors du contrôle de l'Agence, est extrêmement important. Ce qu'il faut maintenant, c'est que le plus grand nombre possible d'Etats s'associent à cet accord; il faut également étendre la liste du matériel, des installations et de la technologie dont la fourniture devra être effectuée sous contrôle. Une tâche particulièrement importante pour renforcer le régime de non-prolifération vise à assurer que les garanties de l'Agence s'appliquent à tout le cycle du combustible nucléaire des pays non dotés d'armes nucléaires et qui n'ont pas adhéré au Traité de non-prolifération. Il ne faut pas fournir de l'aide ou du matériel dans le domaine des activités nucléaires à des fins pacifiques à des Etats qui n'ont pas signé le Traité sans qu'ils aient pris l'engagement de ne pas utiliser ce matériel à l'installation de leurs propres usines nucléaires. Parmi les mesures qui visent le même but, il faut défendre les mesures prises pour la protection physique des matières nucléaires. L'Union soviétique est disposée à coopérer pour élaborer un accord international à ce propos.

97. L'Union soviétique appuie l'étude de l'Agence sur la question de la création de centres internationaux du cycle du combustible nucléaire. Nous estimons que cela est conforme aux intérêts des pays qui participeront à ces centres. En outre, cela accroîtra le caractère économique de l'utilisation de l'énergie atomique, localisera les déchets radioactifs et, ce qui est très important, permettra à l'Agence d'exercer un contrôle beaucoup plus efficace.

98. L'Union soviétique, poursuivant fermement et pour des raisons de principe la politique de non-prolifération des armes nucléaires, se prononce en faveur d'une large utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Cela s'applique également aux explosions nucléaires à des fins pacifiques, ce qui représente un des aspects positifs des activités de l'Agence. A l'heure actuelle, l'utilisation de l'énergie nucléaire à de telles explosions présente de nombreuses perspectives. Un pas important dans leur réglementation a été le Traité conclu le 28 mai 1976 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les dispositions de ce traité pourront être utilisées effectivement par l'Agence afin d'organiser la coopération internationale dans le domaine des explosions nucléaires à des fins pacifiques, conformément à l'article V du Traité de non-prolifération.

99. La Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à Genève a confirmé que l'Agence est bien l'organe international susceptible de fournir aux Etats non dotés d'armes nucléaires des services pour l'utilisation des explosions nucléaires à des fins pacifiques⁴. L'Agence effectue un travail très important dans ce domaine. A l'heure actuelle, il est indispensable de concentrer l'attention sur l'étude des méthodes permettant de réaliser de telles explosions sans danger. Cela facilitera la solution des aspects juridiques, administratifs et économiques du problème. Certes, il reste beaucoup à faire dans ce domaine, et l'Union soviétique est prête à accorder à l'Agence toute son aide pour réaliser ses tâches, conformément à l'article V du Traité de non-prolifération.

⁴ Pour la Déclaration finale de la Conférence, voir document A/C.1/1068, annexe I.

100. L'Union soviétique entretient des liens actifs avec de nombreux pays dans divers domaines des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Elle accorde notamment une aide technique pour construire des centrales atomiques. Notre pays coopère très étroitement avec l'Agence dans ce domaine. Le Gouvernement de l'Union soviétique a décidé récemment de porter à 600 000 roubles — en monnaie nationale — sa contribution volontaire pour 1977 au fonds d'assistance technique de l'Agence. L'Agence pourra utiliser cette somme pour acheter du matériel soviétique afin d'aider les pays en développement et pour organiser des activités de formation scientifiques en Union soviétique, dans le cadre de l'assistance technique, et ce principalement en faveur des pays qui sont parties au Traité de non-prolifération.

101. L'Union soviétique est résolue à aider à développer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément au statut de l'Agence et au Traité de non-prolifération. C'est dans cet esprit que nous approuvons les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée et que la délégation soviétique appuiera le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale.

102. M. HESS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement des Etats-Unis, je félicite le Directeur général et le personnel de l'AIEA pour la qualité supérieure du travail qu'ils ont fourni au cours des années passées et pour le rapport annuel sur l'année 1975. Ce rapport reflète le travail très complet accompli dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans l'intérêt ultime de toute l'humanité. L'AIEA s'est révélée être un véhicule efficace et productif du développement pacifique de l'énergie nucléaire, de ses applications, et des garanties dans le monde entier.

103. Les Etats-Unis se réjouissent de la Conférence sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible qui doit se tenir à Salzbourg, en mai 1977, dans le cadre des événements commémorant le vingtième anniversaire de l'AIEA. Etant donné les demandes sans cesse croissantes en énergie que l'on peut prévoir sur le plan mondial pour les prochaines années, il revient à l'AIEA d'être l'un des instruments importants pour évaluer l'ensemble du rôle que doit jouer l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie alternative. Mon gouvernement attendra avec impatience le rapport de cette conférence qui doit se tenir à Salzbourg.

104. Le Gouvernement des Etats-Unis appuie fermement le travail de l'Agence et attend avec impatience son rapport annuel pour 1976. Nous préconisons instamment la coopération avec cette importante agence sur le plan mondial et invitons chacun à appuyer ses activités, qui deviennent de plus en plus essentielles, si nous voulons utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans engendrer la prolifération des armes nucléaires ou d'autres armes explosives nucléaires.

105. M. NEACU (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport de l'AIEA, qui nous a été présenté de façon si compétente et sincère par son directeur général, M. Sigvard Eklund, illustre fort bien les activités fructueuses de l'Agence, et c'est pour moi un plaisir tout particulier que de souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Eklund dans

notre débat sur ce point. Je lui adresse notre profonde reconnaissance pour l'abnégation avec laquelle il a oeuvré à la tête de l'AIEA pour accroître la contribution de l'énergie nucléaire au bien-être de tous les peuples.

106. J'ai également l'agréable devoir d'exprimer, au nom de mon gouvernement, notre gratitude la plus sincère pour les efforts féconds entrepris par le personnel de l'AIEA, lequel, faisant preuve de compétence et d'esprit d'initiative, a réussi, avec les moyens relativement modestes dont dispose l'Agence, à conduire au succès diverses mesures prises dans le domaine de la coopération internationale touchant aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

107. La Roumanie, pays socialiste en développement, s'est lancée dans un vaste programme d'exploitation de ses ressources humaines et matérielles et s'intéresse profondément aux activités de l'AIEA destinées à faciliter largement l'accès de tous les Etats, et particulièrement les Etats en développement, aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, et à fournir des garanties appropriées.

108. Comme le fait ressortir le rapport de l'AIEA, celle-ci a réalisé d'importants progrès en 1975. Pendant la période couverte par le rapport, grâce à l'AIEA et également aux contributions du Programme des Nations Unies pour le développement, la totalité des fonds alloués à cette fin en 1975 s'est élevée à près de 10 millions de dollars, soit deux fois plus que ceux qui avaient été alloués aux mêmes activités en 1970. Cela s'est traduit par un nombre accru de projets d'assistance technique financés sur le budget de l'AIEA ou pour lesquels l'AIEA a joué le rôle d'organe directeur.

109. On a attaché une importance particulière à la formation de personnel des pays en développement en instaurant des programmes spéciaux de cours, dont le premier a été déjà organisé à Karlsruhe, en République fédérale d'Allemagne.

110. Comme auparavant, l'AIEA a consacré une part importante de ses activités à des domaines tels que la production de l'énergie nucléaire et l'application des isotopes et des rayonnements à l'alimentation et à l'agriculture, à la médecine et à la biologie, domaines dans lesquels la coopération entre l'Agence et plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, est maintenant de tradition.

111. Parmi les multiples activités de l'AIEA en 1975, il convient de mentionner celles qui ont trait à l'énergie nucléaire ainsi que celles qui ont conduit à l'élaboration d'un ensemble de prescriptions et guides en matière de sûreté concernant certains aspects liés à la construction et au fonctionnement de centrales d'énergie nucléaire.

112. L'AIEA, institution créée pour encourager et faciliter l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques par tous les Etats et pour le bien de toutes les nations, a maintenant atteint une étape décisive de ses activités. C'est l'étape de l'industrialisation de l'énergie nucléaire et de sa transformation en une source accessible à un plus grand nombre d'Etats pour leur permettre d'améliorer leur bien-être matériel et spirituel.

113. C'est un fait que, devant la demande croissante de l'humanité en énergie et à la suite de l'évolution technique dans ce domaine, l'énergie nucléaire est devenue une source d'énergie directe dont dépendent largement l'élimination des écarts existant dans le monde et la liquidation du sous-développement. Dans ce contexte, les mesures prises par un groupe limité d'Etats en vue de restreindre et d'empêcher l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sont une source d'inquiétude légitime. A notre avis, les raisons avancées et, avant tout, le désir d'empêcher la prolifération des armes nucléaires ne justifient pas de telles mesures, surtout quand elles affectent des Etats qui, étant parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ont accepté l'obligation de s'abstenir de produire de telles armes. Nous pensons que toute action, quelle qu'elle soit, qui vise à empêcher et restreindre l'exercice du droit de tous les Etats — ou à empiéter sur ce droit — à bénéficier des avantages des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire va à l'encontre des objectifs mêmes de l'AIEA, tels que proclamés dans son statut, à savoir encourager une vaste utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le bien de l'humanité.

114. Nous pensons que l'Agence devrait accorder une attention particulière dans ses programmes aux moyens de faciliter l'accès de tous les Etats, sur une base non discriminatoire, aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et d'accroître l'assistance technique aux Etats non nucléaires en leur fournissant des matières et de l'équipement nucléaires et en libéralisant le transfert de la technologie.

115. L'encouragement à la recherche nucléaire fondamentale et appliquée dans les pays en développement demande aussi une intensification des activités de l'Agence dans le domaine de l'énergie nucléaire, l'octroi de contrats de recherche aux pays en développement et l'organisation de réunions scientifiques plus nombreuses sur des questions d'intérêt général pour ces Etats.

116. Compte tenu de ces considérations, la Roumanie salue l'initiative du Directeur général de convoquer une conférence sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible en 1977. Tout en exprimant l'espoir que les activités futures de l'AIEA se concentreront sur ces problèmes, lesquels revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, nous voulons souligner que le caractère fécond et pratique des activités de l'Agence dépendra largement du maintien d'un équilibre rationnel entre les fonds consacrés à l'accomplissement de sa fonction essentielle, à savoir le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et de ses activités dans le domaine des garanties.

117. La République socialiste de Roumanie, pays socialiste en développement, entend produire, dans les cinq prochaines années, et sur la base de son programme national, environ 5 000 mégawatts d'origine nucléaire. Il va sans dire que l'industrie et la recherche roumaines devront faire des efforts soutenus pour mettre en oeuvre un programme de proportions si considérables. Nous serions heureux que, dans l'avenir, cet effort national considérable bénéficie aussi de l'assistance technique efficace de l'AIEA.

118. Nous sommes certains que, grâce à nos efforts nationaux et à la coopération fructueuse des Etats qui ont

amené leur puissance nucléaire à un niveau de production industrielle, nous pourrions réaliser avec succès la construction des premières centrales électriques atomiques roumaines.

119. Ces préoccupations pratiques de mon pays montrent clairement l'intérêt particulier que la Roumanie porte aux activités de l'AIEA. Nous sommes profondément convaincus que, profitant de la riche expérience qu'elle a accumulée jusqu'à présent, l'AIEA, qui doit célébrer l'année prochaine son vingtième anniversaire, contribuera de manière importante au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

120. Ma délégation appuie le projet de résolution A/31/L.16 présenté par l'Inde, la Pologne et le Sénégal et votera en sa faveur.

121. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de remercier M. Eklund, directeur général de l'AIEA, pour son rapport et sa déclaration complémentaire sur les travaux de l'Agence. A cet égard, je voudrais également lui rendre un hommage particulier pour les efforts inlassables qu'il déploie dans l'accomplissement des tâches de l'AIEA.

122. La vingtième session de la Conférence générale de l'AIEA a beaucoup contribué à la mise en oeuvre des objectifs et des tâches de l'Agence. On relèvera que l'immense majorité des membres de l'Agence se sont efforcés d'utiliser à plein le potentiel de l'Agence pour réaliser les objectifs de l'AIEA et renforcer le processus international de détente. En fait, l'AIEA a pris une part active dans la matérialisation de la détente internationale en favorisant la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La condition préalable fondamentale est qu'il faut exclure toute utilisation abusive des résultats de cette application pacifique.

123. La République démocratique allemande est fortement en faveur des mesures visant à mettre un terme à la course aux armements nucléaires et à la destruction des armes nucléaires. Le mémorandum sur la cessation de la course aux armements et le désarmement, présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques à cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies [A/31/232], qui tient également dûment compte des questions relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, a une importance particulière pour les activités de l'Agence et devrait donc, de l'avis de ma délégation, recevoir toute l'attention qu'il mérite dans l'accomplissement par celle-ci de ses travaux.

124. La vingtième session de la Conférence générale de l'AIEA a montré encore une fois que l'Agence constitue le centre reconnu de coordination des efforts des Etats dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ceci intéresse particulièrement le développement de la puissance nucléaire, l'échange d'informations scientifiques et techniques, la protection de l'environnement, la recherche en matière de réactions nucléaires contrôlées et, en étroite coopération avec les Etats dotés d'armes nucléaires, l'utilisation future des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques dans des Etats non dotés d'armes nucléaires.

125. Le rapide progrès scientifique et technique dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et par-dessus tout dans le développement du secteur de la puissance nucléaire, fait qu'il est impératif, de l'avis de ma délégation, d'exclure toute mauvaise utilisation abusive de l'énergie nucléaire et de préserver les populations du danger d'une guerre thermonucléaire.

126. C'est pour cela que la République démocratique allemande attache une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au cours des six dernières années, ce traité a fait la preuve de sa viabilité et a contribué d'une manière efficace à la non-prolifération des armes nucléaires. Ceci a été également souligné au cours de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à Genève en mai 1975. Bien que l'on fasse beaucoup pour élargir la portée du Traité — et nous considérons qu'il est important qu'un certain nombre d'Etats aient récemment adhéré au Traité —, il est encore nécessaire de prendre des mesures nouvelles et efficaces pour empêcher la dissémination des armes nucléaires. L'universalité du Traité et la mise en oeuvre effective de ses buts sont indispensables pour assurer un avenir de paix à l'humanité. Ma délégation a pris note avec grand intérêt de ce qu'a dit le Directeur général à propos du Traité et des mesures prises par l'AIEA pour renforcer l'efficacité des garanties. La République démocratique allemande appuie l'élargissement systématique du chapitre sur les garanties du programme de l'AIEA et se félicite des efforts de l'Agence en vue de satisfaire aux exigences des garanties pour ce qui est de l'utilisation rapidement croissante de l'énergie nucléaire dans le monde. De l'avis de ma délégation, l'Agence devrait constamment se préoccuper de travailler intensément à une plus grande amélioration des conditions en matière de personnel, d'organisation et de techniques, en vue d'assurer un système international efficace des garanties. Ceci implique également la mise au point de techniques et de moyens nouveaux, ainsi qu'une plus grande qualification des inspecteurs de l'Agence et l'amélioration de systèmes nationaux de contrôle.

127. L'AIEA a récemment déployé de grands efforts pour améliorer le contenu des accords de garanties conclus par les Etats qui ne sont pas parties au Traité de non-prolifération. Ceci a pour but d'exclure de manière définitive la possibilité de détourner du matériel nucléaire pour la fabrication d'armes nucléaires. A cet égard, l'accord sur le non-transfert de matériel et d'équipement nucléaire à des Etats tiers sans les garanties de l'AIEA, auquel sont parvenus 22 pays, y compris la République démocratique allemande, a une valeur immense. Nous pensons qu'il devrait devenir la base générale d'un accord universel. De l'avis de la République démocratique allemande, les Etats qui ne sont pas encore parties au Traité devraient s'engager, en recevant des équipements et du matériel nucléaires d'Etats parties au Traité et une assistance pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, à ne pas utiliser le matériel, les équipements ou les techniques fournis pour la production de moyens nucléaires explosifs. L'élargissement des garanties de l'AIEA à toutes les activités nucléaires pacifiques des Etats non dotés d'armes nucléaires non parties au Traité devrait contribuer de manière efficace au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Cette position de ma délégation est tout à fait en harmonie

avec la Déclaration finale de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

128. A cet égard, ma délégation s'oppose vivement à la livraison d'équipements nucléaires au régime raciste de Pretoria par certains Etats occidentaux. De tels actes accroissent considérablement les dangers que courent la paix et la sécurité en Afrique australe, et c'est à très juste titre que les résolutions des Nations Unies ont à maintes reprises invité ces Etats à satisfaire aux exigences de l'Organisation. Les déclarations d'intention superficielles n'ont pas leur place ici.

129. Les mesures prises par l'AIEA en vue d'accroître la responsabilité pour assurer l'intégrité du matériel nucléaire au cours de son utilisation, de son entrepôt et de son transport ont tout notre appui. L'Agence devrait poursuivre ses efforts pour protéger le matériel nucléaire contre le vol, la saisie forcée et le sabotage. A notre avis, le fait que tous les Etats exportant du matériel nucléaire posent comme condition indispensable pour les pays récepteurs d'appliquer les mesures pour sa protection physique sur la base des recommandations élaborées par l'AIEA servirait la cause de la non-prolifération des armes nucléaires.

130. Le rapport de l'AIEA fait mention aussi du problème des centres multinationaux régionaux du cycle du combustible nucléaire. La République démocratique allemande est en faveur de la création de ces centres, car à son avis cette méthode contribuerait à augmenter l'efficacité des programmes d'énergie nucléaire, de localiser les déchets radioactifs des industries nucléaires et d'assurer l'application de garanties effectives de l'AIEA.

131. En ce qui concerne la question des explosions nucléaires pacifiques, dont M. Eklund a parlé aussi, l'Agence a fait oeuvre utile l'an dernier, conformément aux recommandations énoncées dans la Déclaration finale de la Conférence sur l'examen du Traité. Le Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques créé par le Conseil des gouverneurs, dont la République démocratique allemande fait partie, a commencé à étudier les questions politiques, techniques et économiques, ainsi que les incidences, sur le plan du droit et de la sécurité, des explosions nucléaires pacifiques, et il a soumis un rapport préliminaire. A cet égard, soulignons l'importance dans ce domaine, pour le travail de l'AIEA, de la signature du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques conclu en mai dernier par l'Union soviétique et les Etats-Unis. Ce traité est un nouveau maillon de la chaîne des mesures destinées à assurer la suppression générale et complète des essais d'armes nucléaires et l'arrêt de la course aux armes nucléaires; il crée des conditions favorables aux explosions nucléaires pacifiques dans les Etats non dotés d'armes nucléaires et aidera ainsi l'AIEA à accomplir sa tâche.

132. Les activités futures mentionnées dans le rapport annuel de l'AIEA pour 1975 ont notre agrément. Le nouveau programme de l'Agence pour la période 1977-1982 tient compte de l'évolution politique, scientifique et technique du monde; il encourage à la fois les activités traditionnelles et les tâches liées à l'utilisation étendue de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie.

133. Comme il est dit dans le rapport annuel, beaucoup de pays font grand cas de la génération d'électricité à partir de l'énergie nucléaire. En République démocratique allemande, par exemple, le pourcentage d'énergie produite par les centrales nucléaires par rapport à l'augmentation d'ensemble de l'énergie électrique va passer de 17 p. 100, pour la période 1971-1975, à 27 p. 100, pour la période 1976-1980. Une coopération extrêmement fructueuse entre l'Union soviétique et les autres Etats socialistes, dans le cadre notamment du Conseil d'aide économique mutuelle, y est pour beaucoup.

134. Outre les tâches que j'ai mentionnées eu égard au Traité de non-prolifération, la République démocratique allemande approuve tout particulièrement le programme d'ensemble de l'Agence pour la mise au point de normes de garanties et la recherche liée à la gestion des déchets radioactifs. Il faut aussi noter les résultats obtenus dans le domaine de l'information scientifique et technique. Il convient de poursuivre activement le travail fort utile du système des renseignements, qui est à l'avantage de tous les Etats membres.

135. Le rapport montre que la promotion du progrès économique, scientifique et technique dans les pays en développement est un élément dominant de l'activité de l'Agence. Il est bien naturel que celle-ci accomplisse sa tâche conformément à l'esprit des objectifs du Traité. La République démocratique allemande continuera, dans la mesure de ses possibilités, d'accorder un appui actif au programme d'assistance technique. Elle a également versé, pour 1977, une contribution volontaire.

136. Enfin, je souligne une fois de plus que la République démocratique allemande contribuera activement aussi, à l'avenir, à la promotion de la coopération internationale au sein de l'Agence, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, au statut de l'AIEA et aux dispositions du Traité de non-prolifération. A cet égard, je tiens à dire que ma délégation appuie le projet de résolution A/31/L.16, présenté hier par la délégation de l'Inde.

137. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Je commencerai par remercier sincèrement, au nom de ma délégation, le Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, d'avoir présenté, à la séance précédente, le rapport de l'Agence pour l'année 1975 et fait une déclaration très complète et très intéressante sur les progrès les plus marquants récemment accomplis dans le domaine de l'énergie nucléaire. Une fois de plus, M. Eklund a réussi à donner à l'Assemblée une idée claire et objective de l'évolution de la situation dans son champ d'activité.

138. Le rapport de l'Agence et la déclaration de M. Eklund prouvent à l'évidence que l'AIEA, pendant 20 ans, s'est efforcée sans relâche d'atteindre son objectif essentiel, à savoir accélérer et intensifier la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier, tout en garantissant que, pour ce qui est de l'Agence, l'assistance fournie en matière d'énergie nucléaire n'est pas employée à des fins militaires.

139. Aujourd'hui, le progrès scientifique et technique dans le domaine de l'énergie nucléaire est tel que l'utilisation généralisée de l'énergie nucléaire dans toutes ses ramifi-

cations est devenue réalité quotidienne. L'AIEA s'efforce constamment d'aider les Etats membres à élaborer leurs programmes d'énergie nucléaire et à fournir l'assistance technique nécessaire, sans perdre de vue qu'il faut avant tout garantir que cette nouvelle technique sera utilisée à bon escient et que l'environnement en pâtira le moins possible. Elle contribue aussi grandement aux progrès de la technique.

140. Mais ne perdons pas de vue que l'énergie nucléaire est une arme à double tranchant. Mon pays a toujours attaché une grande importance au Traité de non-prolifération et a constamment demandé que tous les Etats y adhèrent, malgré toutes ses imperfections, car il reste l'instrument juridique le meilleur pour mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Aussi sommes-nous heureux de constater que de nouveaux Etats ont soit signé, soit ratifié le Traité, et nous espérons que ceux qui ne l'ont pas encore fait y seront encouragés dans un proche avenir. Nous constatons aussi avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée le nombre des accords de garanties conclus avec l'Agence a augmenté.

141. Il ne fait aucun doute, cependant, que le Traité de non-prolifération, outre qu'il n'a pas encore été universellement ratifié, est loin d'être un instrument véritablement capable de contrecarrer le danger de la prolifération des armes nucléaires. Nous pouvons seulement espérer que, après les résultats plutôt décourageants de la Conférence d'examen de 1975, les discussions à la Première Commission de l'Assemblée générale — discussions qui, à ce stade, sont menées activement — sur la mise en oeuvre des conclusions de cette conférence permettront de prendre des mesures plus efficaces dans ce domaine.

142. Dans ce contexte, et notamment en ce qui concerne le contrôle des exportations stipulé par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les autorités autrichiennes ont noté avec satisfaction l'évolution favorable vers l'amélioration internationale de la philosophie globale de sécurité. Ayant participé aux discussions antérieures qui ont conduit à l'établissement d'une liste d'alerte sur une large base internationale, et ayant pleinement accepté les obligations découlant de cet accord, l'Autriche observe avec intérêt les conversations de Londres sur cette question, bien que nous sachions que les conditions d'exportation, qui dépassent l'accord antérieur, soulèveront peut-être de nouvelles questions juridiques, et qu'un examen approfondi à cet égard et sur d'autres questions sera nécessaire. L'Autriche appuie en principe tous les efforts visant à unifier les systèmes internationaux de garanties, et particulièrement la demande de garanties complètes quant au cycle du combustible. Nous croyons qu'une discussion plus ouverte et plus démocratique de ces questions faciliterait les efforts des pays producteurs d'énergie pour convaincre les consommateurs qu'ils agissent dans l'intérêt commun de tous ceux qui se préoccupent du danger de la prolifération des armes nucléaires.

143. Je voudrais souligner une fois de plus l'importance qu'attache l'Autriche aux efforts de l'Agence en vue de développer et d'étendre le système de garanties, y compris le contrôle et les activités d'inspection. Nous saluons notamment la création d'un groupe consultatif permanent sur l'application des garanties, dont la tâche principale est

de donner des conseils sur les différents aspects techniques des garanties de l'Agence. Je suis particulièrement heureux de déclarer dans ce contexte que la construction d'un laboratoire d'analyse pour les garanties à Seibersdorf, près de Vienne, a été terminée à la fin de 1975 et que les travaux scientifiques du laboratoire ont commencé au début de cette année. En construisant ce laboratoire, l'Autriche, en tant que pays hôte de l'Agence, a été heureuse de contribuer ainsi au travail de l'Agence dans un de ses domaines vitaux d'activité.

144. Je tiens également à mentionner brièvement la question de la protection physique des matières nucléaires contre le vol, la saisie par la force et le sabotage. Ici encore, nous avons trouvé que les recommandations publiées par l'Agence l'année dernière étaient fort utiles. Les dispositions concernant cette question ont été examinées de manière très détaillée par les autorités autrichiennes concernées. Sur la base de ces considérations, il nous a été possible récemment de terminer un projet de législation complet à ce sujet.

145. L'échange mutuel d'opinions et d'expériences entre les experts semble être d'une importance vitale dans le domaine de l'énergie nucléaire. L'Autriche est donc heureuse d'avoir participé à des conférences antérieures sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, et elle se réjouit d'accueillir la Conférence sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible que l'on envisage de tenir à Salzbourg en mai 1977. A cet égard, je tiens à remercier le Conseil consultatif scientifique pour le travail préparatoire qu'il a déjà accompli dans le cadre de cette conférence en définissant les sujets principaux des débats, qui incluront, entre autres, des questions liées à l'offre et à la demande d'énergie dans le monde, à l'offre de combustible nucléaire et de services du cycle du combustible, ainsi que sur des questions concernant la gestion de la radioactivité, la sécurité nucléaire et l'acceptation publique de l'énergie nucléaire.

146. Une autre question suscitant un intérêt primordial, à laquelle je voudrais me référer brièvement, est le programme de sécurité standard dans le cadre duquel l'Agence élabore une liste complète de codes et de directives de sécurité couvrant tous les aspects de la construction et de la gestion des centrales nucléaires. Les petits pays en particulier peuvent parfois trouver difficile de développer des systèmes de critères nationaux pour des questions de sécurité. C'est pourquoi nous saluons l'élaboration et la publication de directives de sécurité énoncées dans ce programme, qui devraient permettre la normalisation sur une base internationale.

147. En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Autriche s'intéresse, bien entendu, à la discussion concernant la mise en oeuvre de l'article V de ce traité, qui stipule que les avantages potentiels émanant de la mise en oeuvre pacifique des explosions nucléaires doivent être mis à la disposition des Etats parties au Traité ne possédant pas d'armes nucléaires. Nous sommes donc particulièrement satisfaits du fait que l'Agence, suivant les recommandations de la Conférence de l'examen de 1975, ait établi un Groupe consultatif *ad hoc* sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques chargé d'examiner les aspects des explosions nucléaires à des fins pacifiques et de conseiller le Conseil des gouverneurs sur les

facteurs intéressant l'établissement et la gestion d'un service international des explosions nucléaires à des fins pacifiques, ainsi que sur la structure et le contenu des accords nécessaires au titre de l'article V du Traité de non-prolifération. A cet égard, nous sommes heureux que le projet de résolution A/31/L.16 dont nous sommes saisis contienne une référence à cette question, mais nous avons également le regret de dire que, selon nous, il aurait été préférable de faire mention des explosions nucléaires pacifiques dans le dispositif du projet de résolution, comme cela a été fait l'année dernière.

148. Aujourd'hui, la question de l'opportunité de construire de nouvelles centrales nucléaires et les questions de sécurité qui en découlent constituent dans de nombreux pays un sujet de discussion extrêmement controversé. L'Autriche, de concert avec un certain nombre de pays, a accordé une attention toute spéciale à cette question. Il est donc extrêmement important que des renseignements appropriés et objectifs soient fournis à tous ceux qui s'intéressent à cette question, et non pas seulement à ceux qui jouent un rôle direct dans la prise de décisions. Le Gouvernement autrichien a donc commencé récemment une campagne d'information exhaustive sur le pour et le contre de l'énergie nucléaire. Au cours de cette campagne qui se poursuivra pendant plusieurs mois et à laquelle participeront de nombreux membres du gouvernement, y compris le Chancelier fédéral, ceux qui sont contre l'énergie nucléaire pourront exposer leurs doutes et poser des questions, tandis que les scientifiques qui appuient l'utilisation de l'énergie nucléaire pourront fournir au public, sur une base d'égalité, autant d'informations détaillées que possible. Cette campagne et les expertises offertes par les scientifiques serviront de base à la décision politique que prendra le parlement autrichien sur la question de savoir s'il faut ou non développer la production d'énergie nucléaire en Autriche, et, le cas échéant, dans quelle mesure.

149. A cet égard, la question de l'assistance mutuelle dans le cas d'accidents de radiation a été soulevée à maintes reprises. Nous nous félicitons des travaux que l'Agence a faits dans ce domaine, et je suis heureux de saisir cette occasion pour encourager l'Agence à continuer ses efforts en vue de conclure des accords multilatéraux entre pays voisins.

150. En raison des besoins énergétiques sans cesse croissants du monde, mon pays attache également une importance toute particulière au renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la recherche et du développement en matière d'énergie. A la sixième session extraordinaire de l'Assemblée déjà, le Ministre fédéral des affaires étrangères d'Autriche s'était exprimé en ces termes :

“De par la nature de ses fonctions, l'Agence [*internationale de l'énergie atomique*] est bien placée pour coordonner ou appliquer les projets techniques et scientifiques de grande envergure dans le domaine de la recherche énergétique ainsi que pour procéder aux analyses économiques nécessaires. L'un des avantages importants de l'Agence, c'est que les pays en développement, comme les pays industrialisés, ont déjà réussi à coopérer dans ce cadre⁵.”

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session extraordinaire, Séances plénières, 2224^e séance, par. 115.

151. A la suite de la recommandation de l'Assemblée générale, à sa septième session extraordinaire, tendant à ce qu'une assistance plus efficace soit octroyée aux pays en développement dans le domaine de l'énergie [résolution 3362 (S-VII), sect. III, par. 2], le Secrétaire général prépare une étude sur la possibilité d'établir, dans le cadre du système des Nations Unies, un institut international de l'énergie. Mon gouvernement a suivi avec attention le travail fait jusqu'ici dans ce domaine au Secrétariat et ailleurs, et nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport que le Secrétaire général doit présenter. Nous pensons que, s'il était créé, un tel institut devrait avoir des liens étroits avec, entre autres, l'AIEA.

152. A cet égard, je voudrais aussi appeler l'attention de l'Assemblée sur la résolution 2031 (LXI) du Conseil économique et social, sur les travaux de recherche-développement consacrés aux sources d'énergie non classiques. Comme première mesure d'application de cette résolution, dont mon gouvernement a été auteur avec d'autres gouvernements intéressés, une réunion du Groupe de travail sur l'énergie du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a eu lieu à l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes, à Laxenburg, près de Vienne. Le but essentiel de cette réunion était de déterminer les lacunes qui existent actuellement dans les activités de recherche énergétique et de développement dans le cadre du système des Nations Unies et en dehors de ce cadre, et le Secrétaire général présentera en 1978 un rapport à ce sujet.

153. Nous espérons que ce travail nous fournira un tableau précis des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie et nous permettra de tracer la voie à suivre pour aboutir à une coopération internationale plus efficace à l'avantage de tous les membres de la communauté internationale, et surtout des pays en développement.

154. Je voudrais affirmer une fois encore que mon pays est tout prêt à aider l'Agence dans l'accomplissement de ses tâches principales. Mon gouvernement ne se contentera donc pas de verser au budget pour l'exercice 1977 sa quote-part; il s'est également engagé — sous réserve de l'approbation du Parlement — à verser au fonds général, pour 1977, une contribution de 34 800 dollars des Etats-Unis et il fournira à nouveau, pour des bourses de la catégorie II, une somme — qui doit être approuvée par le Parlement — de 170 000 schillings autrichiens.

155. Pour conclure, et conformément à une tradition établie les années précédentes, je voudrais faire brièvement rapport sur les progrès réalisés dans la construction, aux frais du Gouvernement autrichien et de la ville de Vienne, du futur siège permanent de l'Agence. Les divers bâtiments du Centre du Donaupark — c'est-à-dire les tours à usage de bureaux, le centre international de conférences, les deux tours prévues pour les services communs avec des installations pour l'imprimerie, l'emménagement et les ordinateurs, le restaurant et les services annexes, etc. — seront prêts exactement comme prévu au calendrier, c'est-à-dire entre l'été 1978 et mars 1979. On peut donc s'attendre que les services du siège pourront commencer à fonctionner à plein rendement au cours de la deuxième moitié de 1978 et au printemps 1979. Mon pays est fier de pouvoir offrir à l'Agence un siège permanent répondant aux normes les plus

élevées en matière de conditions de travail et d'équipement technique moderne.

156. Le centre international de conférences du Donaupark sera, lui aussi, prêt en mars 1979 et pourra être utilisé pour la plupart des réunions et conférences ordinaires. Néanmoins, il n'a pas été prévu pour recevoir de très grandes réunions comme, par exemple, la Conférence générale de l'Agence. Il a donc toujours été prévu, dans le cadre du projet, la construction ultérieure d'un centre de conférences plus important qui sera assez vaste pour pouvoir accueillir toutes les grandes conférences mondiales — et donc, par voie de conséquence, la Conférence de l'Agence. Je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement autrichien a récemment confirmé officiellement, par décision de son conseil des ministres, son intention de commencer aussitôt que possible la construction de ce centre de conférences, dont les plans sont déjà en cours d'établissement.

157. Le programme de construction que je viens de tracer en ce qui concerne le Centre du Donaupark comprendra également, bien sûr, toutes les améliorations nécessaires sur le plan de l'infrastructure, y compris la reconstruction du Reichsbrücke et la construction d'un pont supplémentaire sur le Danube, juste en face du nouveau centre international. Avec une nouvelle ligne de métro, qui est en voie de construction, ces deux ponts offriront des possibilités de déplacement rapide plus que suffisantes entre le Centre du Donaupark et le cœur de la ville. Outre le nouveau centre commercial "Donaupark", déjà terminé, la ville a offert un bâtiment pour abriter un jardin d'enfants. Des plans en vue de la création d'une école internationale sont prêts à être mis en chantier si c'est nécessaire et si la communauté internationale le demande. Il y a actuellement à Vienne trois écoles dispensant un enseignement en langue étrangère; elles ont bénéficié l'année dernière de subventions considérables afin d'agrandir leurs installations pour pouvoir, notamment, recevoir les enfants du personnel des organisations internationales.

158. En donnant ces exemples, je tiens à démontrer que l'Autriche a pris, et continuera de prendre, toutes les mesures nécessaires pour honorer ses obligations en tant que pays hôte de l'Agence et d'autres organisations internationales. Les membres de l'Assemblée peuvent être assurés que l'Autriche fera à l'avenir, comme elle l'a fait dans le passé, tout son possible pour offrir les conditions de vie et de travail qu'une communauté et une organisation internationales attendent d'un pays hôte.

159. A cet égard, je voudrais remercier M. Eklund pour les paroles très aimables qu'il a adressées, dans sa déclaration, à l'Autriche en sa qualité de pays hôte de l'Agence. Je puis assurer le Directeur général — si cela est encore nécessaire — et, en fait, tous les Etats membres de l'Agence et Membres de l'Organisation des Nations Unies que l'Autriche continuera de tout faire pour appuyer l'Agence et pour répondre à ses besoins à l'avenir. Enfin, je voudrais rendre un hommage tout spécial à M. Eklund et à son personnel, non seulement pour les résultats remarquables obtenus par son organisation au cours de l'année écoulée, mais aussi pour la coopération modèle et sans égale qu'ils ont toujours offerte au Gouvernement autrichien.

La séance est levée à 13 h 10.